Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605053-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 12 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, **le douze mai à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absents	Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. PITOIS Ludovic,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie,
Convocation	05/05/2026

2026 05 053 Clôture du budget annexe « Réserves foncières » n°15005 et décision modificative du budget principal 2026 n°15000

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif de l'exercice en cours,
Vu le budget annexe « Réserves foncières » n°15005,

Considérant le déséquilibre du budget primitif annexe « Réserves foncières » n°15005, qui ne dispose pas de ressources propres suffisantes pour financer le remboursement du capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice budgétaire,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du financement de l'acquisition foncière concernée,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : De clôturer le budget annexe « Réserves foncières » n°15005.

Article 2 : D'intégrer l'acquisition du terrain nu ainsi que son financement par emprunt au budget principal de la commune.

Article 3 : D'adopter la décision modificative du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605053-DE

Dépenses :

Compte 65736212 : – 8 000,00 €

Compte 66111 : + 8 000,00 €

<u>Section d'investissement :</u>

Recettes :

Compte 1641 : + 300 000,00 €

Dépenses :

Compte 2041533 : – 9 000,00 €

Compte 1641 : + 9 000,00 €

Compte 2111 : + 300 000,00 €

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 18/05/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.